

Maître d'ouvrage:

Architecte:

Groupement:



SUEZ groupe-6



NOUVEAU COMPLEXE HALIOTIS

333 Promenade des Anglais, 06000 Nice



PERMIS DE CONSTRUIRE

Maître d'ouvrage Eau d'Azur	333 Promenade des Anglais 06000 Nice	tél. : 06 18 26 13 11 e-mail : olivier.damour@eaudazur.com
Assistant Maître d'ouvrage Cabinet Merlin	6 Rue Grolée , 69002 Lyon	tél. : 06 48 44 99 87 e-mail : olebreton@cabinet-merlin.fr
Mandataire traitement de l'eau Degremont France / Suez	270 Rue Pierre Duhem, Bt A Le Crossroad, 13799 Aix-en-Provence	tél. : 06 70 70 97 71 e-mail : yves.karinthi@suez.com
Architecte / Paysagiste Groupe-6 / Pena Paysages	94 Avenue Ledru Rollin 75011 Paris	tél. : 01 53 17 96 00 e-mail : paris@groupe-6.com
BET MOEi EXE Artelia	Le Condorcet, 18 Rue Elie Pelas 13322 Marseille	tél. : 06 64 46 83 54 e-mail : stephane.garric@arteliagroup.com
BET MOEi EXE BG Ingénieurs Conseils SAS	13 Rue des Emeraudes 69006 Lyon	tél. : 06 46 40 06 98 e-mail : fabrice.bouvard@bg-21.com
BET Electricité et contrôle commande Fayat Energie Services	2 Avenue du Général de Gaulle 91175 Viry-Châtillon Cedex 16	tél. : X e-mail : x.morel@energie.fayat.com
BET Exploitant Suez Services France	Tour CB21-16 Place de l'Iris 92040 Paris La Défense Cedex	tél. : 07 86 13 37 84 e-mail : sebastien.papin@suez.com
BET Génie Civil Razel-Bec SAS	CS 6640 06517 Carros Cedex	tél. : 06 20 39 16 89 e-mail : p.labiche@razel-pec.fayat.com
BET Génie Civil Triverio Construction	P.A.L Saint-Isidore 06202 Nice Cedex 3	tél. : X e-mail : X
Bureau de contrôle Socotec	1681 Route des Dolines 06560 Valbonne	tél. : X e-mail : X
CSPS Bureau Veritas Construction	2000 Routes des Lucioles 06560 Valbonne	tél. : X e-mail : X

Document d'Engagement au référentiel Ecovallée qualité de l'EPA

ECHELLE:

DATE : 08/12/23

FORMAT : 297x210

GRO	PC	REA	MOA	TN	TZ	NOT	COMPL.3	0
AFFAIRE	PHASE	EMETTEUR	LOT	NIVEAU	ZONE	TYPE	NUMERO	INDICE



DOCUMENT D'ENGAGEMENT AU REFERENTIEL ECOVALLEE QUALITE de l'EPA

Projet Haliotis 2

Entre les soussignés :

L'Établissement Public d'Aménagement Écovallée - Plaine du Var (ci-après EPA ou Nice Ecovallée), Établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créé par le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008, modifié notamment par le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015, ayant son siège à NICE (06200), 455 Promenade des Anglais, Immeuble « Nice Plaza », immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice et identifié au répertoire SIREN sous le n° 508.858.883 ; l'EPA est représenté à l'effet des présentes par sa Directrice générale, Madame Sarah BELLIER, domiciliée professionnellement audit siège, nommé auxdites fonctions par arrêté ministériel du 18 mars 2021 et agissant dans le cadre de la délibération du Conseil d'administration de l'établissement n°2018-009 en date du 1^{er} mars 2018 entrée en vigueur le 12 mars 2018, et de l'article R.321-9 du Code de l'urbanisme.

ET

EAU d'AZUR, service public assainissement, dont le siège est au 369/371 Promenade de anglais, Le Crystal Palace, 06000 NICE, représenté par Vincent PONZETTO, Directeur Général.

Il est convenu ce qui suit :

1. Description, programme et contexte de l'opération

Le projet de redéveloppement du complexe Haliotis à Nice intègre plusieurs bâtiments neufs à usages variés, formant la nouvelle usine d'épuration :

- Un bâtiment administratif, avec ses surfaces de parking véhicule léger et stationnement vélo,
- Un bâtiment dit Accueil qui accueillera le poste d'accueil et la maison des riverains,
- Un bâtiment Atelier et Magasin et son parking de service,
- Un bâtiment de réception des matières externes,
- Un bâtiment permettant la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), le traitement des micropolluants,
- Les bâtiments de traitement des eaux permettant le pré-traitement, la décantation primaire et le traitement biologique des eaux,

- Le bâtiment désodorisation de la file eau permettant de protéger les riverains contre toute nuisance olfactive,
- La zone de biométhanisation incluant, entre autres, les digesteurs, l'épuration du biogaz, la chaufferie et les gazomètres,
- Les bâtiments de traitement des boues permettant l'épaississement / déshydratation et séchage des boues,
- Plusieurs cours logistiques.

L'ensemble du site est marqué par la création de plusieurs zones hautement végétalisées, offrant une lecture paysagère ambitieuse : un parc (côté Promenade des Anglais), un cap (côté Baie des Anges), un jardin (côté mer, sur les toitures des bâtiments de traitement).

Compte tenu des usages variés des bâtiments de la station, la surface de plancher est en cours de définition, en discussion avec les services administratifs publics.

2. Démarche de qualité environnementale mise en œuvre dans le projet

Au-delà de son rôle premier de traitement des eaux usées du territoire, Haliotis 2 devient un site ressource en énergie et en matière. Les ambitions environnementales du projet marquent un accent fort sur :

- L'insertion de ce nouveau complexe dans le paysage,
- La qualité de vie des riverains, des promeneurs, des touristes,
- La préservation et l'épanouissement de la biodiversité terrestre et marine,
- Les engagements sociaux et sociétaux,
- La vocation pédagogique du projet,
- La sécurité et qualité de vie des employés de la station,
- La consommation de ressources du projet, que ce soient les ressources énergétiques, l'eau ou les matériaux,
- La réalisation d'un chantier propre, à faible impact environnemental.

Afin de cadrer et d'apprécier le niveau de performance de la stratégie mise en place sur l'opération, deux méthodes d'évaluation sont utilisées :

- La certification britannique BREEAM, développée par l'organisme certificateur BRE. L'opération vise un niveau « BREEAM EXCELLENT ».
- Le référentiel Ecovallée Qualité, créé par l'EPA Nice Ecovallée. L'opération vise un niveau « OPERATION PERFORMANTE ».

3. Engagement

Afin d'apporter une définition claire et précise des objectifs à atteindre pour chaque projet (construction neuve, réhabilitation, rénovation...), l'Établissement Public d'Aménagement Nice Ecovallée a défini une démarche de qualité environnementale pour l'ensemble des opérations d'aménagement et de construction situées sur le territoire de l'OIN.

Dans le but de s'inscrire dans cette démarche de développement durable initiée par l'EPA Nice Écovallée, **EAU D'AZUR, maître d'ouvrage en charge de la construction de l'opération « Projet Haliotis 2 » à Nice déclare avoir lu, accepte et s'engage à appliquer le Référentiel ECOVALLEE QUALITE Millésime 2023 et atteindre le profil « PERFORMANT », c'est-à-dire le respect de 100% des objectifs du Niveau 1, 50% des objectifs du Niveau 2 et 0% des objectifs du Niveau 3.**

Le projet vise également la certification BREEAM et s'engage à atteindre le Niveau « EXCELLENT », le périmètre de cette certification étant à valider avec l'organisme certificateur BRE.

L'intérêt de ces démarches de construction durable pour le projet est multiple :

- Réduire l'impact environnemental de l'opération et les charges futures de manière durable,
- Assurer le confort et la santé des personnes concernées par l'opération,
- Insérer le bâtiment de manière optimale dans l'environnement.

L'atteinte du profil « PERFORMANT » est une obligation de résultat et pour concrétiser cette démarche, **EAU D'AZUR s'engage à allouer les ressources appropriées pour appliquer les dispositions techniques nécessaires à l'atteinte du niveau « PERFORMANT » du Référentiel ECOVALLEE QUALITE.** Cela se traduit notamment par l'intégration d'un AMO QE, la société SLK Ingénierie qui sera le garant de la performance environnementale du projet et qui interviendra aux phases de Conception, Chantier/livraison et Fonctionnement pour le suivi de la bonne prise en compte des prescriptions du niveau « PERFORMANT » du Référentiel ECOVALLEE QUALITE par les différentes entités du groupement attributaire.

EAU D'AZUR prend l'engagement de s'assurer que la « phase PC » de la plateforme Ecovallée Qualité soit obligatoirement complétée au moment du « PC minute », c'est-à-dire préalablement au dépôt de la demande de permis de construire.

De plus, en phase fonctionnement et à 2 ans après la livraison, **EAU D'AZUR s'engage à mettre à disposition de l'EPA Nice Ecovallée les données relatives à la performance environnementale du bâtiment.** Par conséquent, **EAU D'AZUR** devra missionner un bureau d'études (SLK Ingénierie) pour effectuer ce bilan à 2 ans. Un document d'engagement du gestionnaire du bâtiment, dans lequel figure son nom et sa volonté de réaliser le bilan à 2 ans, devra également être fourni à la livraison.

Ainsi, cette opération se voudra exemplaire en matière de qualité environnementale et par conséquent, chacun des acteurs (Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, bureau d'études, entreprises et tout autre intervenant du projet) démontrera une implication forte pour intégrer les exigences environnementales de la démarche, et ce à toutes les phases d'aménagement : depuis la conception du projet, en passant par la gestion du chantier et jusqu'au suivi de fonctionnement.

Le respect du référentiel devra donc être justifié à toutes les étapes du projet (Esquisse, PC, PRO DCE, Chantier/Livraison et Exploitation) et, en ce sens, des contrôles pourront s'effectuer à la demande de l'EPA (sollicitation pour une visite sur site, demande de fournir des documents complémentaires justifiant l'atteinte des objectifs de la démarche, etc...). En cas de non-conformité à la démarche, et dans la mesure où le respect du référentiel s'impose en application du PLUm, les articles L. 610-1 du Code de l'urbanisme et les articles L. 480-1 à L. 480-9 du Code de l'urbanisme sont applicables.

4. Traitement de données à caractère personnel

L'EPA, agissant en tant que Responsable de traitement, traite les données collectées via la plateforme Ecovallée Qualité afin de suivre les projets et vérifier le respect du référentiel. Elles seront consultées par le prestataire de l'EPA titulaire du marché public d'assistance et d'expertise pour l'application de la démarche Ecovallée Qualité, en tant que sous-traitant de données à caractère personnel.

Les bases légales du traitement sont l'exécution contractuelle et l'exercice d'une mission d'intérêt public.

Les données seront conservées jusqu'à l'achèvement de l'opération d'intérêt national.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, les personnes peuvent accéder aux données les concernant, et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions. Elles peuvent également obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'opposer à ce traitement pour un motif légitime. Elles peuvent exercer ces droits directement auprès du responsable de traitement à l'adresse : rgpd@epa-plaineduvar.com ou de son délégué à la protection des données à l'adresse : dpo@datavigiprotection.fr

Si après avoir contacté le responsable de traitement, les personnes estiment que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par écrit : CNIL - 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

En deux exemplaires originaux.

Fait à Nice, le 17 mai 2023

Fait à Nice, le 02 10 2023

Signature de EAU D'AZUR

Nom, prénom du représentant, fonction, pouvoir de signature, tampon de l'entreprise

EAU d'AZUR
MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR
Le Cristal Palace
389 371 Promenade des Anglais
FR 54185
06205 NICE Cedex 3



Vincent PONZETTO

Directeur Général

Signature de l'EPA

Directrice
Développement Durable



EPA ECOVALLEE PLAINE DU VAR
455 promenade des Anglais
Le Nice Plaza - 4ème étage
BP 33257 - 06205 NICE CEDEX 3
Tél : 04.93.21.71.00 - Fax 04.93.21.71.26
RCS NICE 508 858 883